

Conseil Consultatif Citoyen

Compte rendu séance du 20 mars 2025

Pour cette séance, étaient présents : Mme AMOUREUX Maud ; M. GNAGY Cédric ; Mme LAGRANGE Marie-Martine ; M. LAQUECHE Philippe ; M. LARGE Jean-Pierre ; M. LAVERGNE Christian ; Mme RAUFASTE Sylvie ; M. ROBERT Jérémy ; M. TESTET Daniel ; Mme TEULET Annie ; Mme UTIEL Nathalie ; M. VIRELLI Clément

Étaient excusés : Mme CONCHOUX Brigitte ; Mme MESURET Edwige ; M. SIMI Jean-Michel

Rappel ordre du jour (cf convocation)

- Tour de table sur d'éventuels sujets nouveaux proposés par les membres
- Un retour sur la proposition d'achat groupés de récupérateurs d'eau. Etude d'une proposition via la formule « Aquacollect ».
- Donner nos idées sur la destination d'un terrain communal en friche
- Comment partir à l'écoute des jeunes ados ? Envisager des rencontres du 3C avec des jeunes collégiens ?

1/ Tour de table et questions diverses

Remarque : certains des sujets traités ici sont venus en fin de réunion

Affichage et panneaux d'information

M. Amoureux demande si le panneau numérique en face de la gendarmerie ne pourrait pas insister sur l'**information de l'existence de la piscine**. Ce serait une façon de répondre au faible taux de fréquentation, même si nous avons bien pris note que la piscine et le panneau numérique ne sont pas gérés par les mêmes instances (CDC et Mairie).

Dans la foulée P. Laquèche demande si la mairie a avancé quant à la demande de chiffrage de panneaux numérique de grande dimensions aux entrées de bourg (cf compte-rendu précédent). C. Lavergne explique que la question n'a pas eu le temps d'être traitée avec le maire et les services administratifs. Si l'on veut

avancer c'est à nous de faire des recherches préalables sur ce qui existe et à quel coût avant de le soumettre. Rappelons que cette proposition sous-tend l'objectif qui est de **rendre davantage visible la vie et les animations dans la bastide pour les gens de passage (touristes et locaux)**.

En conclusion P. Laquèche se propose de réaliser un dossier avec tous les éléments.

Aménagement piste cyclable route de La Réole

A une question sur les travaux actuellement en cours sur la route de La Réole, C. Lavergne répond qu'un aménagement cyclable sécurisé va être aménagé sur 300m au départ de la cave coopérative.

D. Testet s'inquiète du risque d'inciter les cyclotouristes à prolonger leur itinéraire via la route de La Réole très circulante et dangereuse alors que l'itinéraire qui vient d'être balisé les conduit vers la route des AFN après être passés par le centre-bourg. **L'ensemble des membres présents expriment leur attachement à conserver ce passage par la place centrale.**

Mais par ailleurs si des cyclistes empruntaient malgré tout la piste vers la route de La Réole, alors il serait judicieux de les ramener sur la gauche vers la route des AFN par un panneauage au niveau du lotissement de la Petite Bastide.

Aménagement piétonnier route de Langon

Dans la suite de la discussion la question est posée de savoir si quelque-chose est prévu pour la sécurisation des piétons au départ de la route de Langon et notamment pour se rendre au verger partagé (jardin Déquet). C. Lavergne répond que les aménagements pour la sécurisation des piétons route de Langon est prévue dans le cadre de la signature de la CAB 2 avec le Conseil départemental.

Après prise de renseignements ils se situent dans la phase 4, c'est à dire pour 2026/2027 dans les prévisions consultables sur le site officiel de la mairie. Pour rappel ci-dessous le résumé des phases de la CAB 2 :

PHASE 1 : Rue Saubotte – RD 670 + Aménagement de liaisons douces (cheminement piéton, voies vertes), Aménagement de la Route de la Réole (en cours)

PHASE 2 : Aménagement de la Rue St Léger et abords de la Porte St Léger – RD 672 (2025-2026)

PHASE 3 : Aménagement de la Rue du 8 mai 1945 / Aménagement des abords de l'église Notre-Dame (2025-2026)

PHASE 4 : Aménagement de la Rue St Romain / Aménagement des abords de la Porte St Romain / **Aménagement de la Route de Langon – RD 672 (2026-2027)**

2/ retour sur la proposition d'achat groupés de récupérateurs d'eau

Cette idée avait été évoquée il y a quelques temps puis abandonnée vu la difficulté d'obtenir des prix suffisamment attractifs pour l'utilisateur.

Or depuis 2023 la Société Aquacollect propose un soutien aux communes en les accompagnant dans une démarche d'achat groupé. Le principe consiste à une commande d'un minimum de 48 récupérateurs. Il s'agit de récupérateurs de 1000 litres de forme cubique et entourés d'une armature métallique, reposant sur une palette comprise dans l'achat (descriptif détaillé ci-dessous)

DESIGNATION :

IBC-GRV 1000L Reconstruit Outre Neuve

DESCRIPTIF :

- Cage et ossature en acier galvanisé d'occasions rénové
- Palette BOIS- METAL- METALLOPLASTIQUE ou PLASTIQUE
- Vanne 2" filetage 60x6
- Ouverture 150 mm avec couvercle plein

Selon Aquacollect, le prix sur le marché de ce type de produit est évalué à 310€ (prix 2024) En les commandant par leur intermédiaire ils font bénéficier d'une réduction à l'achat puis ils s'occupent des démarches administratives permettant à la commune de bénéficier d'une subvention. Le principe proposé est de partager le net de subvention entre la commune et l'utilisateur. Selon les tarifs 2024 ce partage serait de l'ordre de 45€ à charge de la commune (après avoir encaissé la subvention) et de l'ordre de **60€ pour le particulier, habitant de Sauveterre**.

La seule condition réside dans la commande minimale de 48 récupérateurs du même type, ce qui représenterait pour la commune une dépense nette d'environ 2200€.

réactions à cette proposition

Le premier élément qui a fait réagir est le prix de base qui paraît très élevé alors que des personnes ont pu s'en procurer des neufs identiques pour un prix divisé par 2 (soit env. 150 €)

Pour certains cette proposition ressemble à une grosse arnaque où la société fait volontairement gonfler le prix de produits subventionnés. A. Teulet soulève par ailleurs le fait que la commune devrait faire l'avance avant de toucher la subvention, ce qui n'est pas logique.

Pourtant si l'on fait des recherches internet en indiquant les caractéristiques du produit proposé par Aquacollect, on trouve des prix supérieurs à 300 voire proche de 400€. Recherches faites par C. Lavergne sur les sites de « Gamm vert », « mano mano » et « vente unique ».

Il reste donc à savoir s'il y a une réelle différence de qualité.

En même temps beaucoup de communes, (notamment en Ardèche) ont participé à cette opération et en semblent très satisfaites. A signaler également que cette initiative est conseillée par l'Association des Maires de France.

En conclusion il s'agit d'abord de compléter nos renseignements sur Aquacollect, sur la justification du prix d'origine annoncé et de prendre les avis des communes qui ont déjà participé à l'opération. C. Lavergne, en lien avec la mairie se charge de cette partie.

Puis il reste la question de savoir si nous sommes capables de réunir 48 demandes sur la seule commune de Sauveterre. Le seul moyen de le savoir est de prospecter en privilégiant **une communication via l'Echo des Cités**. On peut imaginer un sondage en précisant les caractéristiques du produit, son coût (env. 60€) et les modalités de livraison. Imaginer insérer un coupon réponse à retourner à la mairie. Ce sondage pourrait être annoncé à l'initiative du 3C, en précisant qu'il s'agit seulement d'une évaluation mais pas encore d'une décision formelle de s'engager dans cette démarche.

3/ Idées sur la destination d'un terrain communal en friche

Il s'agit d'un terrain qui a fait l'objet d'un don à la commune il y a quelques années. Il se trouve à St Romain en prolongement du lavoir et longe la Vignague sur environ 2,5 ha. Environ le tiers de la surface est inondable. Il est en partie envahi de ronces et se termine à l'extrémité ouest par un bois. La suggestion a été faite en conseil municipal de procéder à un nettoyage de ce terrain. Il semble qu'il soit propice à la reproduction des sangliers déjà en surnombre et qui trouvent là un lieu de refuge hors d'atteinte des humains.

Par ailleurs la réflexion avait déjà été évoquée par des élus de destiner ce terrain à une aire de détente dans le prolongement d'une aire de pique-nique qui pourrait être aménagée aux abords du lavoir.

L'avis du 3C est aujourd'hui sollicité sur cette destination.

La piste de plantation d'arbres produisant rapidement (paulownia, peupliers,...) en vue de faire un rapport à la commune d'ici quelques années a été évoquée comme une solution.

Mais à la grande majorité des membres présents il est capital de destiner ce lieu à une **aire de promenade et de détente**. Les idées ne manquent pas comme :

- parcours de santé, d'interprétation, micro-forêt,... etc.
- exploiter peut-être la proximité du château voisin selon la destination que veulent en donner ses propriétaires
- faire un parcours VTT
- inclure dans un sentier de randonnée pédestre

Les grandes idées qui ressortent quant à l'objectif

- Ce serait **une plus-value pour Sauveterre avec la mise à disposition d'un tel espace pour les locaux**. Quand on considère le nombre de personnes qui vont se balader le dimanche sur la piste cyclable, on peut penser qu'ils seront nombreux à vouloir venir profiter de ce lieu.

- C'est également sur un **lieu de passage des touristes en voiture et une halte pique-nique**. Problème attention aux toilettes sauvages ! Comment y remédier ?

- En faire un **lieu de passage pour des randonneurs** pédestres ou VTT. Envisager la conception du lieu dans la continuité d'itinéraires. C'est une garantie pour assurer une fréquentation minimale (à voir avec les associations de randonneurs,...)

- **Rester sur quelque-chose de simple** sans trop vite s'engager dans la mise en place de supports (parcours santé, jeux, panneaux pédagogiques,...) si l'on ne pense pas à la maintenance. Risque de détérioration.

- Il suffirait dans l'immédiat de le concevoir uniquement avec des chemins régulièrement entretenus , parsemés peut-être de quelques jeux très sommaires et rustiques, tables de pique-nique,... et laisser la nature faire son travail pour le reste.

Pour la suite, C. Lavergne s'est mis en relation avec un technicien du CNPF (Centre National de la Propriété Forestière) qui pourra venir dans l'été, meilleur moment pour diagnostiquer d'éventuelles essences adaptées à ce type de terrain si nous voulions en planter. Mais dans l'immédiat un nettoyage des ronces est à

réaliser en prenant garde de préserver le maximum de nouveaux arbustes qui viennent peupler naturellement.

3/ Aller à l'écoute des jeunes ados ?

Cette question revient alors que nous constatons de fait l'échec de l'attraction des jeunes vers le 3C.

N. Utiel propose que nous partions à l'écoute des jeunes de façon à entendre leurs idées et propositions. Par exemple sur le sujet du terrain communal, ils ont certainement des idées auxquelles nous n'avons pas pensé.

Cette écoute pourrait se faire par l'intermédiaire des écoles et du collège.

Une préférence est majoritairement exprimée pour nous tourner vers les ados du collège. Une discussion s'en est suivie sur le fait qu'il faudrait rencontrer des jeunes du collège habitants de Sauveterre si l'on parle de projets sur la commune. Mais un autre avis a été exprimé considérant que l'important est plus de recueillir la parole et le point de vue des jeunes pour nous l'approprier, pour nous aider à prendre en compte leurs aspirations. Qu'ils soient de Sauveterre ou non n'a que peu d'importance.

Les deux points de vue sont à garder de côté pour l'instant, mais dans un premier temps, il s'agit de **prendre contact avec le principal du collège** pour lui exprimer notre désir et voir avec lui comment cela pourrait se concrétiser. La question a été posée par exemple d'intervenir dans le cadre d'un cours d'éducation civique si le programme en contient.

M. Amoureux se propose d'établir un premier contact qui pourra être suivie d'une rencontre plus formelle avec quelques membres du 3C.

Tous les sujets étant épuisés, la réunion se termine à 21h50 et nous décidons de la date de la prochaine assemblée plénière pour le **jeudi 26 juin à 20h**